

3. L'entrepreneur devrait pouvoir obtenir des résultats significatifs en utilisant 40 chiens ou moins.

4. Il est impossible, à l'heure actuelle, de savoir s'il faudra procéder à des expériences de suivi.

L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À L'AÉROPORT DE SHERBROOKE
Question n° 2657—**M. Herbert:**

1. Au sujet de la réponse à la question n° 2385, pourquoi a-t-on versé \$106,000 à l'aéroport de Sherbrooke au cours de l'année financière 1978-1979?

2. Au cours des années financières a) 1979-1980, b) 1980-1981, a-t-on présenté des demandes d'aide qui ont été refusées et, le cas échéant, pourquoi?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. L'aéroport de Sherbrooke a reçu \$106,000 en 1978-1979 soit 90 p. 100 du coût de \$118,000 affecté aux réparations temporaires, c'est-à-dire:

	Coût
Réparations de la piste	\$60,000
Éclairage de la piste	\$33,000
Voies d'accès	\$25,000
	\$118,000

2. Des demandes d'aide ont été refusées en 1979-1980 et en 1980-1981 parce que le programme d'aide financière d'apport en capitaux pour les aéroports municipaux (de la catégorie aéroports locaux—commerciaux) avait été annulé.

M^{lle} NANCY JAMIESON

Question n° 2707—**M. Corbett:**

1. M^{lle} Nancy Jamieson est-elle à l'emploi du ministère des Pêches et des Océans et, le cas échéant, a) à quel titre, b) quel est son statut actuel, c) est-elle en congé sabbatique et, le cas échéant, pour combien de temps et pourquoi, d) quelle est sa description de fonctions?

2. A-t-elle été embauchée à la suite d'un concours public de la Commission de la Fonction publique ou par le ministre?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): M^{lle} Nancy Jamieson n'est pas à l'emploi du ministère des Pêches et des Océans.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MOTION D'AJOURNEMENT POUR LE CONGÉ D'ÉTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 10 juillet, de la motion de M. Pinard:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le jour où cette motion sera adoptée, demeure ajournée jusqu'au mercredi 14 octobre 1981. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, Madame le Président, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincue que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, elle peut faire connaître, par avis, qu'elle a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si Madame le Président n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint, le vice-président des Comités ou le vice-président adjoint des Comités agisse en son nom aux fins de cet ordre.

Congé d'été

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, lorsque j'ai pris la parole au cours du débat d'ajournement, vendredi dernier, mon chef venait juste d'annoncer la détermination du parti progressiste-conservateur d'obliger le Parlement à siéger jusqu'à ce que nous ayons des raisons de croire que l'on est fermement décidé à rétablir le service postal au Canada.

Vendredi dernier, le conflit postal semblait sans issue; ni le gouvernement ni le syndicat ne semblaient vouloir faire quoi que ce soit pour mettre fin à la grève. Il n'y avait plus d'espoir pour des milliers de Canadiens que leur service postal soit bientôt rétabli. Nous avons insisté pour que le Parlement continue de siéger et s'acquitte de son devoir envers les Canadiens.

Grâce à notre prise de position, trois nouveaux faits importants sont survenus. Premièrement, les parties se sont entendues pour négocier au sujet de la médiation. Deuxièmement, la négociation a été un succès et a été acceptée. Troisièmement, un excellent médiateur a été nommé en la personne du juge Alan Gold.

Une chose est parfaitement claire: si le Parlement s'était ajourné, il n'y aurait pas eu de médiation.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Si la Chambre s'était ajournée, nous ne serions pas plus avancés aujourd'hui que nous ne l'étions vendredi dernier. Le seul fait que la Chambre ait continué à faire son devoir a permis d'aboutir à une médiation et mon parti et moi-même sommes fiers d'avoir obtenu ce résultat.

Nous voulons que s'engage le processus de médiation. Nous savons que le juge Gold ne pourra rencontrer les parties avant demain. Nous espérons que ses efforts seront couronnés de succès, comme l'ont été ses autres activités dans le secteur du travail. Il s'agit d'un excellent choix. La question est de savoir si les deux parties en présence, le syndicat et le gouvernement, entreprennent cette négociation avec la volonté d'en arriver à un règlement. Nous espérons qu'elles le sont. Nous sommes impatients de voir dans quel esprit elles rencontreront le juge Gold demain.

● (1510)

Nous estimons que le Parlement se doit d'encourager les deux parties à amorcer la médiation de bonne foi. De même, le Parlement se doit de surveiller l'attitude du syndicat et du gouvernement, et de faire en sorte que la médiation soit couronnée de succès. Mon parti et moi-même attendons impatiemment la rencontre qui aura lieu demain entre le juge Gold et les parties. Nous espérons qu'elle débouchera sur un règlement.

Afin de ne nuire en aucune façon au succès de la médiation, mon parti a omis à dessein de poser des questions au sujet du conflit postal au cours de la période des questions. De même, nous n'avons pas l'intention d'en parler dans le cadre du débat d'ajournement aujourd'hui ou demain, si ce n'est pour affirmer le rôle du Parlement. Nous sommes déterminés à tout mettre en œuvre pour assurer le succès du processus de médiation. Nous espérons que le gouvernement et le syndicat partagent notre détermination.